



## Pas d'affichage sur le tarif de carte de bus scolaire

-----  
Par AMCSG1

Bonjour,  
Voilà J 'ai décidé de prendre une carte de bus à mes enfants ( des triplets , donc meme âge, même adresse, même collège).

Je me suis informé sur le site de la région, où les cartes sont gratuites, mais qui précise bien qu'après le 31 juillet une participation de retard de 25 ? était due.

J'ai également lu les conditions générales et je n'y ai vu aucune autre condition mentionnant un nouveau montant.

Une de mes fille rentre en classe de 5ème et les deux autres qui ont redoublés rentre en classe de 6ème

Donc j'ai commandé en ligne les 3 cartes de bus : celle de ma fille en 5ème 25? et mes deux enfants en 6ème : 90 ? chacun.

J'ai donc appelé la region pour comprendre et la personne au téléphone m'a bien dit que depuis la rentrée les élèves de 6 ème devaient payer 90 ? la carte .

Mon budget est serré et j 'ai prix la peine de m'informer sur les tarifs avant de commander.

On t ils le droit de me facturer ces montants là alors qu'il n'y a aucun affichage ?

Merci pour votre réponse.  
Alice.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Quel type d'affichage auriez vous souhaité ?  
La région a probablement un site internet pour communiquer ses tarifs : dans ce cas il faut le consulter.  
Et lors de votre commande le montant a-t-il été affiché sur l'écran avant votre validation en ligne de cet achat ?  
Ou bien le prélèvement a eu lieu sans vous avoir prévenu du montant à payer ?

-----  
Par AMCSG1

Bonjour,  
Alors j'ai bien consulté le site internet et le seul tarif y apparaissant pour les cartes de bus scolaires sont cet encart :

"L'inscription est obligatoire avant le 31 juillet, même pour les élèves bénéficiant de la gratuité.  
Au delà du 31 juillet, une participation de retard de 25? devra être réglée afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

Pour les élèves "Non ayant-droit", le paiement d'un droit d'accès sera demandé afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires."

Lorsque j'ai appelé la région ce matin , j'ai demandé à la personne avec qui j'étais en ligne de me dire où trouver les tarifs, elle les a également cherché et ne les a pas trouver. Elle m'a juste dis qu'elle pouvait me communiquer le montant qu'elle avait à l'écran.

-----  
Par AMCSG1

Le montant ne m'est apparu que lorsque j 'avais rempli tout les champs et valider mes informations. Il n'y a pas eu de sous total.

-----  
Par AMCSG1

Voila le message que j'ai reçu avant de recevoir la facture :

- Si l'enfant est « ayant-droit », le transport est gratuit (hors participation exceptionnelle de 25? pour inscription tardive ultérieure au 31/07).
- Si l'enfant est « non ayant-droit », les modalités complémentaires vous seront adressées par mail ou par courrier postal.

Compte tenu des délais de traitement, l'obtention de l'abonnement de transport scolaire dès le premier jour de la rentrée n'est garantie que pour les dossiers reçus et, réglés si besoin, avant le 31 juillet 2022.

Pour tout complément d'information, rendez-vous sur le site: liO - Transports Scolaires

Nous vous souhaitons de bons voyages sur le réseau de transport scolaire de la région Occitanie.

Votre Service Régional des Mobilités

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

-----  
Par yapasdequoi

Le montant qui vous a été facturé semble une erreur : on ne voit pas pourquoi un enfant est ayant-droit et pas les 2 autres. Ou alors le site est mal fait et vous avez mal rempli le formulaire.

A mon avis, vous pouvez demander le remboursement du trop perçu, en envoyant une copie de vos justificatifs par courrier RAR au service responsable de ces abonnements (l'adresse doit être sur le site indiqué).